

**M. le président.** Je suis saisi de trois amendements identiques, n<sup>os</sup> 215, 493 et 1055.

La parole est à M. Jean-Marie Tetart, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 215.

**M. Jean-Marie Tetart.** Il est défendu.

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Krabal, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 493.

**M. Jacques Krabal.** Il est également défendu.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Frédéric Poisson, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 1055.

**M. Jean-Frédéric Poisson.** Il est également défendu.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Audrey Linkenheld, rapporteure.** La commission a émis un avis défavorable sur ces amendements, en raison d'un problème d'interprétation. Toutefois, à titre personnel, mon avis est favorable.

**M. François Brottes.** C'est quand ça l'arrange ! (*Sourires*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme Cécile Duflot, ministre.** Comme je l'ai indiqué au début de cette discussion, le Gouvernement partage les objectifs poursuivis par ces amendements, à savoir l'accélération de la couverture totale du territoire par des SCOT, en s'appuyant sur les chartes de PNR dont les objectifs convergent avec ceux des SCOT. L'avis du Gouvernement est donc favorable à ces amendements, pour faire en sorte que les chartes valent SCOT sur les territoires non compris dans le périmètre d'un SCOT et que les collectivités détenant la compétence en matière de SCOT délibèrent dans les conditions habituelles pour définir le périmètre du territoire sur lequel la charte du PNR vaudra SCOT.

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 215, 493 et 1055 sont adoptés.)*